



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Manon ZECCA et crts « Précarité extrême de l'habitat et aide de la Municipalité » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

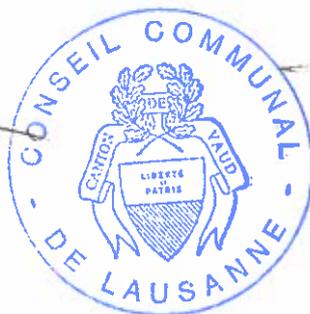
et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est possible pour aider au déménagement dans un nouveau lieu, plus adapté pour l'hiver, du collectif Jean Dutoit, notamment en sensibilisant et en soutenant le collectif Jean Dutoit auprès des autorités communales environnantes et des autorités cantonales vaudoises dans le but que le sort des membres du collectif puisse être amélioré rapidement par le déménagement dans un nouveau lieu»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann DUPUIS et crts « Le Grand-Pont doit rester un axe fort pour les transports publics urbains et la mobilité douce » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Kovaliv, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise la circulation sur le Grand-Pont qu'à la mobilité douce et aux transports publics et entreprenne toutes les étapes de travail nécessaires à la requalification de l'axe Chauderon-St-François vers un axe fort de transport public urbain attractif pour la population lausannoise dans les meilleurs délais. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Mountazar JAFFAR et crts « Bourdonnette : sa (qualité de) vie en péri I » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec la FLCL, se penche pour trouver au plus vite une solution permettant aux habitant-e-s de la Bourdonnette de bénéficier à nouveau d'un service postal, et d'un commerce prenant en compte le pouvoir d'achat spécifique du quartier. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène BERARD et crts « Beaulieu : un petit tour et puis s'en va. A quand la fin du manège ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

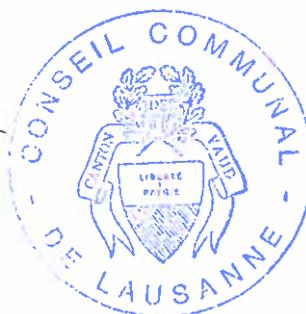
et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne ses engagements d'accueillir des manifestations de retombées nationales et internationales, notamment en gardant des espaces d'exposition et des tarifs attractifs.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Romane BENVENUTI et crts « Fermeture temporaire du Répit : quelles solutions pour l'hébergement d'urgence à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :